

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 05/02/2025
ID Télétransmission : 033-213300635-20250204-140585-DE-1-1

**Séance du mardi 4 février
2025
D-2025/20**

Date de mise en ligne : 07/02/2025

certifié exact,

Aujourd'hui 4 février 2025, à 14h02,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Guillaume MARI présent à partir de 14h30, Madame Pascale BOUSQUET-PITT présente à partir de 14h40, Madame Nadia SAADI présente à partir de 16h15, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 16h17

Excusés :

Madame Isabelle FAURE, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Ouverture d'un groupe scolaire quartier 6 - Modification de la sectorisation scolaire quartier 7

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux règles de répartition des compétences entre l'État et les communes, en vertu de l'article 2121-30 du code général des collectivités territoriales, repris dans l'article L212-1 du code de l'éducation, il appartient au conseil municipal de décider de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'État dans le département. L'avis de la directrice académique de l'Education nationale de la Gironde a ainsi été sollicité.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit que dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du conseil municipal (article L212-7 du code de l'éducation).

Ouverture d'un nouveau groupe scolaire provisoire :

Afin d'assurer l'accueil des enfants en âge scolaire du quartier de Bordeaux Sud en pleine restructuration dans le cadre de la ZAC St Jean Belcier, la Ville souhaite créer pour la rentrée scolaire de septembre 2025 un nouveau groupe scolaire.

Celui-ci sera provisoirement dénommé « Armagnac ». Et, en attendant le groupe scolaire définitif (livraison prévue en 2027 et situé à proximité) un groupe scolaire provisoire, installé dans des modulaires adaptés, sera installé rue Peyrat à partir de septembre de 2025 avec une capacité évolutive (4 classes en septembre 2025 à 16 classes maximum). Le groupe scolaire définitif sera quant à lui d'une capacité de 20 classes.

Le secteur scolaire de ce groupe scolaire est identique à celui des écoles maternelle et élémentaire Simone Veil, maternelle et élémentaire Carle Vernet, maternelle Beck et élémentaire Ferdinand Buisson (détail en annexe).

Modification de la sectorisation scolaire :

Pour Bordeaux, la dernière actualisation de l'ensemble de la carte scolaire a été réalisée par délibération du conseil municipal en date du 2 mars 2009 (D-2009/0084). Afin de prendre en compte l'évolution démographique de certains quartiers et la création de nouvelles écoles, des ajustements ont été apportés et adoptés lors des délibérations D-2015/32 du 26 janvier 2015, D-2016/344 du 26 septembre 2016, D-2017/141 du 3 avril 2017, D-2018/269 du 6 juillet 2018, D-2019/30 du 4 février 2019, D-2020/30 du 27 janvier 2020, D-2021/24 du 26 janvier 2021, D-2021/458 du 14 décembre 2021, D-2023/21 du 31 janvier 2023 et D-2024/31 du 30 janvier 2024.

Les modifications du périmètre des secteurs concernés assurent une bonne répartition des élèves dans l'ensemble des écoles en conciliant la proximité domicile / école et la bonne utilisation des locaux et des capacités disponibles.

Aussi, pour accueillir les enfants en âge scolaire du quartier de la Bastide en pleine restructuration dans le cadre du projet de la ZAC Garonne-Eiffel, la Ville :

- Modifie les secteurs scolaires des écoles Nuits/Montaud, Marie de Gournay et Franc Sanson pour les réunir en un secteur commun (détail en annexe).

L'ensemble de ces actualisations a fait l'objet de présentations et de discussions avec les Maires Adjointes de quartier, l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription concernée et les directrices et directeurs des écoles concernées.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Adopter la création du groupe scolaire provisoirement dénommé « Armagnac »

- Adopter la nouvelle sectorisation scolaire qui entrera en application dès sa publication et sa transmission au représentant de l'État pour les nouvelles inscriptions à l'école pour la rentrée de septembre 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Non participation au vote de Madame Tiphaine ARDOUIN et Monsieur Matthieu MANGIN

ABSTENTION DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 février 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie SCHMITT

QUARTIER BORDEAUX SUD

Groupes scolaires :

Maternelle et Élémentaire Carle Vernet, Maternelle Beck et Élémentaire Ferdinand Buisson, Maternelle et Élémentaire Simone Veil, Maternelle et Élémentaire ARMAGNAC (nom provisoire du groupe scolaire)

- La ligne de chemin de fer, portion comprise entre le boulevard des frères Moga et la rue de Bègles
- La ligne de chemin de fer, partie comprise entre la rue de Bègles et le Boulevard Albert 1er
- Le boulevard Albert 1er, côté Bordeaux
- Le Boulevard Jean-Jacques Bosc côté Bordeaux
- Le boulevard des Frères Moga, portion comprise entre la limite de la commune et la ligne de chemin de fer

QUARTIER BORDEAUX BASTIDE

Groupe scolaire :

Maternelle Nuits et Élémentaire Montaud, Maternelle et Élémentaire Marie de Gournay, Maternelle et Élémentaire Franc Sanson

- Cours le Rouzic exclu
- Avenue Thiers côté impair partie comprise entre le cours le Rouzic et la Place Stalingrad
- Place de Stalingrad, incluse côté impair,
- Quai Deschamps inclus
- Quai de la Souys inclus jusqu'au limite de la commune avec la ville de Floirac
- Limite de la commune avec la ville de Floirac, portion comprise entre le quai de Souys et le boulevard Joliot Curie
- Boulevard Ludovic Trarieux exclu, portion comprise entre le boulevard Joliot Curie et la rue de Trégey
- Rue de Trégey exclue
- Rue de la Benauge exclue de la rue de Trégey au cours le Rouzic